

ORDONNANCE 1333-O.49

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 26 juillet 2019, l'ordonnance 1333-O.49, afin de modifier la signalisation routière, soit pour installer un bollard, sur chacune des trois sections de l'avenue des Vendéens, comprises entre l'avenue Merriam et le boulevard Louis-H.-La Fontaine, devant une borne-fontaine, en interdisant le stationnement sur une largeur d'une case de stationnement de 6,55 mètres du côté opposé et, en absence d'une borne-fontaine, ainsi que d'interdire le stationnement de part et d'autre du bollard sur une largeur de 6,55 mètres, et ce, en dégagant les allées d'accès aux stationnements accessoires aux immeubles et interdire le stationnement sur le boulevard Roi-René, de la voie de desserte de la Métropolitaine à l'avenue du Chardonnet, de 16 h à 18 h, du 15 novembre au 15 mars, et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 29 juillet 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut